

Pour une nouvelle charte des engagements réciproques entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations

Le préfet Jean Pierre Dupont et le sénateur Claude Dilain ont remis le 18 juillet à la ministre en charge de la vie associative, Valérie Fourneyron, leur rapport intitulé « Pour une nouvelle charte des engagements réciproques entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations ».

La rédaction de ce rapport répond à la mission que leur a confiée la ministre en janvier : formuler des préconisations **visant à la signature d'une nouvelle charte Etat, collectivités, associations, dans la continuité de celle élaborée en 2001**. Le rapport formule des propositions visant à garantir l'effectivité des engagements qui seront pris par chacune des parties signataires à la charte et **leur déclinaison au plan sectoriel et territorial**. Il propose que soit créé un délégué interministériel à la vie associative pour assurer une cohérence dans le portage institutionnel de la politique de soutien au développement de la vie associative et dans la mise en œuvre de la future charte.

Il formule également plusieurs propositions qui trouveront un débouché dans la charte et qui pourraient **refonder les bases du partenariat entre les associations et les collectivités**.

La nouvelle charte devrait être signée d'ici fin 2013 par le Premier Ministre, les grands réseaux de collectivités et la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA). Elle constituera un moment symbolique fort de reconnaissance du dialogue civil et de la contribution associative à l'intérêt général.

La présence des collectivités comme signataires de la charte sera déterminante, car elles sont devenues les premiers partenaires des associations sur les territoires.

Le Collectif des Associations Citoyennes a participé activement à la Commission dialogue civil de la CPCA depuis le mois de février, où se sont élaborées les propositions de la CPCA concernant cette nouvelle charte. Les propositions faites par le collectif ont été prises en compte dans leur quasi-totalité.

Cette charte concerne toutes les associations, quel que soit leur secteur d'intervention, quelle que soit leur taille ; elle a vocation à **fonder le partenariat entre les associations et les pouvoirs publics**.

Ce texte ne doit pas être seulement un symbole ou une déclaration de belles intentions. Il doit être l'occasion de mettre en œuvre des principes partagés pour une construction commune de l'intérêt général.

Synthèse des préconisations (extrait du rapport)

La révision de la charte a pour principaux objectifs de refonder et d'élargir le partenariat entre les associations et les pouvoirs publics et en particulier les collectivités territoriales.

Il s'agit aussi de tenir compte du rôle des associations dans la construction des politiques publiques.

Pour l'état

- Utiliser les marges de manœuvre du droit communautaire pour l'élaboration des règles de financement des associations
- Préserver le régime fiscal des dons et du mécénat
- Conforter la place des habitants et des citoyens au sein des instances de concertation
- Rendre publics de manière systématique les travaux des instances de concertation
- Créer un délégué interministériel à la vie associative auprès du premier ministre rattaché au ministre en charge de la vie associative et conforter le rôle des DDVA
- Rendre plus lisibles et plus transparents les critères d'octroi des subventions
- Soutenir le développement de l'emploi associatif.

Pour les collectivités

- Reconnaître le rôle des structures fédératives
- Rendre plus lisibles et plus transparents les critères d'octroi des subventions
- Simplifier les procédures administratives
- Favoriser la création de lieux d'accueil, d'information et de conseil aux associations en partenariat avec les acteurs associatifs

Pour les associations

- Améliorer leur gouvernance démocratique (non cumul des mandats, parité, non discrimination)
- Organiser des parcours pour former et reconnaître les bénévoles
- Développer un emploi de qualité
- Pour les associations gestionnaires, faire davantage de place aux usagers
- Être ouvert et à l'écoute des habitants et des formes associatives non fédérées.

Le rapport et le projet de nouvelle charte :

http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/2013_rapport_engagementweb17072013.pdf